

# SELARL Y. CHENIVESSE- E. GOUYARD- L. CHALLAL

COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES



LEX  
AUVERGNE



Compétence sur Dépt. 03 – 15 – 43 – 63 – Pour activités du monopole  
Compétence Nationale- pour activités hors monopole (constats, recouvrement amiable)

## SALLE DES VENTES DE GANNAT

**Nouvelle adresse => Siège social : 12 rue des Planches – 03800 GANNAT**

Tél. : 04 70 90 12 52 - Site : [www.lexauvergne.com](http://www.lexauvergne.com) - courriels : [contact@lexauvergne.com](mailto:contact@lexauvergne.com) – [vente@lexauvergne.com](mailto:vente@lexauvergne.com)

# VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR L.J.

*Lundi 10 février 2025*

À 9h30 (visite de 9h00 à 9h30), à GANNAT (03800), 12 rue des planches

### **MOBILIER, MATERIEL DIVERS, VEHICULES**

*Pétrin, four à pizza, laminoir, tables inox, climatisations, manomètres, anémomètres, bouteilles d'azotes, bouteilles R410A, bouteilles R404, bouteilles R452A, paniers plastiques, stock de produit d'hygiène, chaises, congélateur, imprimante, ordinateur ...*

*Sur désignation : stocks de carton, bouteilles isothermes, petits pots ...*

*Véhicules : PEUGEOT 5008 (2018) , RENAULT TRAFIC (2019) , NISSAN JUKE (2013), RENAULT MODUS (2004)*

Liste et photos sur [www.lexauvergne.com](http://www.lexauvergne.com) - FRAIS : **14.28 % TTC**

**(respect des mesures d'Hygiène COVID) :**

- ☞ APPLICATION DU GEL HYDROALCOOLIQUE SUR LES MAINS DES L'ARRIVEE DANS L'ESPACE VENTE
- ☞ STYLO PERSONNEL
- ☞ DISTANCE PHYSIQUE DE PLUS D'UN METRE LES UNS DES AUTRES

**LE DESCRIPTIF, LES DIMENSIONS, LES PHOTOS ET INFORMATIONS RELATIVES A LA LISTE DES BIENS ET OBJETS PROPOSES SONT DONNES A TITRE INDICATIF ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS ENGAGER LA RESPONSABILITE DE L'ETUDE – L'OFFICIER VENDEUR SE RESERVE LA POSSIBILITE DE VENDRE EN UN LOT.**

### **AVERTISSEMENT**

*La vente est faite au comptant. Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Les dimensions et références sont données à titre indicatif. L'adjudicataire aura l'obligation de remettre ses nom et adresse et de payer sans délai. Il devra acquitter en sus du montant des enchères et par lot les frais d'adjudication. Dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. En cas de paiement par chèque, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Il est rappelé par l'officier vendeur qu'il appartient à tout amateur de vérifier si le matériel proposé correspond aux normes légales de sécurité, le vendeur déclinant toute responsabilité sur l'usage qui pourrait être fait des véhicules ou matériel non conformes aux dispositions légales du droit du travail (L 233.5 et 233.6 du Code du Travail)*